

# CIRCULAIRE RENTREE 2024/2025

Chers parents,

Vous trouverez ci-après les renseignements concernant la rentrée : horaires, rappels, informations diverses, etc.

Dans l'attente de vous retrouver en pleine forme à la rentrée, nous vous souhaitons de bonnes et reposantes vacances.

**L'EQUIPE DE DIRECTION**

**STAGE DE REUSSITE :**

- Élémentaire : 26 et 27 août
- Collège : du 26 au 28 août (uniquement le matin)

**Jeudi 29 août 2024**

Formation « Parole de sagesse » - 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré

**Vendredi 30 août 2024**

RENTREE DES ENSEIGNANTS – 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré

**Les familles sont invitées, ce vendredi 30 août, à venir découvrir la classe de leur enfant et y déposer les fournitures (papeterie, couette, coussin, etc...). Les enseignantes les accueilleront :**

- de 14 h à 16 h pour la maternelle
- de 15 h à 16 h pour l'élémentaire

## **RENTREE DES ELEVES**

**Lundi 2 septembre : appel des classes sur la cour au 6 rue Ducange**

<b>8 h 30</b>	Accueil des élèves de 6 <sup>ème</sup>
<b>9 h 15</b>	Accueil des élèves de CM1 – CM2
<b>10 h 00</b>	Accueil des élèves de Petite Section – Moyenne Section et Grande Section
<b>10 h 30</b>	Accueil des élèves de CP – CE1- CE2
<b>13 h 45</b>	Accueil des élèves de 5 <sup>ème</sup>
<b>14 h 35</b>	Accueil des élèves de 4 <sup>ème</sup>
<b>15 h 30</b>	Accueil des élèves de 3 <sup>ème</sup>

Les sorties se feront aux horaires habituels (16 h 30 pour le 1<sup>er</sup> degré / 16 h 40 pour le collège)

**Mardi 3 septembre**

**9 h 00** Accueil des élèves de Toute Petite Section

**Mercredi 11 septembre**

Portes Ouvertes « Association Sportive »

# PIECES A FOURNIR, DEMARCHES A FAIRE ...

## DES MAINTENANT :

### ➤ LIVRES SCOLAIRES – ARBS (collège – CE2 – CM1)

Les inscriptions se font **uniquement en ligne sur le site** **avant le 15 août 2024.**

Besoin d'aide, vous pouvez contacter l'ARBS Rivery au 03 20 72 10 43.

A la rentrée, la secrétaire de l'accueil reste à votre disposition pour vous renseigner.

## POUR LA RENTREE :

**RAPPEL : Conformément aux instructions du ministère, il nous est formellement interdit de donner des médicaments aux élèves. Toutefois, si votre enfant est souffrant, vous pouvez déposer ponctuellement, à la vie scolaire, une boîte de comprimés au nom de l'enfant avec la prescription médicale (hors cadre PAI).**

- **Prélèvement bancaire** : les familles des nouveaux élèves (1<sup>ère</sup> inscription) qui souhaitent le prélèvement automatique ou les familles qui ont déjà opté pour ce prélèvement mais qui ont changé de domiciliation bancaire, doivent retourner la fiche de demande de prélèvement (*à demander au service comptabilité*) signée sur les deux parties et le R.I.B. pour la rentrée (à l'attention du service de comptabilité).
- **Règlement par chèque** : libeller les chèques à l'ordre de l'OGEC LA SALLE
- **L'établissement prévoit des tarifs différenciés, selon le quotient familial.** La feuille bleue jointe vous permet de déterminer le tarif qui correspond à vos revenus. Si vous pouvez bénéficier d'un tarif préférentiel, vous devez retourner cette **feuille et tous les justificatifs demandés au service comptabilité** **avant le 6 septembre** dernier délai. Au delà de cette date votre facture sera, par défaut, établie sur le tarif A. **Cette démarche doit être renouvelée chaque année.** *Les changements de situation seront étudiés au cas par cas sur justificatifs.*
- **Tarif catéchèse** :  
Pour les nouveaux participants se préparant à la première des communions, à la profession de foi, et/ou au baptême, 35 € seront facturés.

## RAPPELS ...

### HORAIRES HABITUELS :

Les entrées et sorties de l'établissement s'effectuent au 6 rue Ducange.



**RAPPEL : Nous vous rappelons que nous sommes toujours en vigilance URGENCE ATTENTAT, il est donc interdit aux élèves et aux adultes de stationner aux abords de l'établissement avant ou après les cours.**

Toutefois, afin de fluidifier ces entrées et sorties, il est également possible d'emprunter la porte située rue Saint Geoffroy, aux horaires suivants :

- De 7 h 45 à 8 h 30.
- De 13 h 15 à 13 h 40.
- De 16 h 30 à 16 h 45.

	<b>Maternelle</b>	<b>Elémentaire</b>	<b>Collège</b>
Accueil	7 h 30 à 8 h 30 : à la maternelle	7 h 30 à 8 h 00 : à la maternelle 8 h 00 à 8 h 30 : sur la cour	7 h 30 : Ouverture
Matin - Début - Fin	8 h 30 11 h 45	8 h 30 11 h 45	8 h 15 12 h 10
<b>RESTAURATION : 11 h 15 à 13 h 15</b>			
Accueil des externes	13 h 15	13 h 15	13 h 15
Après-midi - Début - Fin	13 h 30 16 h 30	13 h 30 16 h 30	13 h 40 16 h 40 17 h 35      OU
Soir	Garderie jusque 18 h 30	Etude jusque 18 h 30	Etude jusque 17 h 50

### **ETUDE :**

- lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- tarif : voir la feuille générale des tarifs.
- une feuille d'inscription sera à renseigner la semaine de la rentrée.

### **18 h 30 : FERMETURE DE L'ETABLISSEMENT**

**MERCI DE RESPECTER SCRUPULEUSEMENT CET HORAIRE**

**Pendant toute la durée de la journée, une permanence surveillée est ouverte pour accueillir les élèves du collège qui n'ont pas cours.**

### **REUNIONS DE RENTREE - COLLEGE :**

Lundi 9 septembre : 3<sup>ème</sup>  
Jeudi 12 septembre : 5<sup>ème</sup>

Mardi 10 septembre : 6<sup>ème</sup>  
Vendredi 13 septembre : 4<sup>ème</sup>

### **ADMINISTRATION – INFORMATIONS :**

#### **Horaire :**

Le secrétariat d'accueil et le standard sont ouverts de 7 h 30 à 18 h 30 les lundi mardi jeudi et vendredi, de 7 h 30 à 13 h 00 le mercredi.

#### **Communication :**

En dehors de ces heures, vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale du standard ou communiquer par courrier électronique :

- secrétariat de direction : [secretariat@lasalle-amiens.org](mailto:secretariat@lasalle-amiens.org)
- secrétariat des élèves : [secretariateleves@lasalle-amiens.org](mailto:secretariateleves@lasalle-amiens.org)
- vie scolaire : [vs\\_lasalleamiens@yahoo.fr](mailto:vs_lasalleamiens@yahoo.fr)

**CERTIFICAT DE SCOLARITE** : Un certificat de scolarité sera disponible sur **Ecole Directe** dans le courant de la première période.

**IDENTIFIANT ECOLE DIRECTE** : Les identifiants (parents et élèves), permettant d'accéder à Ecole Directe, seront donnés la première semaine de la rentrée, aux nouveaux élèves **UNIQUEMENT**.

**ABSENCE** : Toute absence d'élève doit être signalée le plus tôt possible par téléphone **et confirmée par écrit sur le carnet de liaison**.

**RAPPEL** : plus de 4 demi-journées d'absence non justifiée dans le mois entraîne une déclaration aux services de l'Inspection Académique.

## ORGANISATION DU MERCREDI

	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
1 <sup>er</sup> degré	8 h – 12 h : Ateliers Lieu : Maternelle (rue Gribeauval)	
2 <sup>nd</sup> degré	8 h 15 – 12 h 10 : Cours	- 13 h 00 – 15 h 00 : retenues - 13 h 00 – 15 h 00 : Association Sportive

### ASSOCIATION SPORTIVE (uniquement pour le collègè)

Les entraînements de l'**Association Sportive (AS)** ont lieu le midi ou le mercredi après-midi ; l'inscription à l'Association Sportive s'effectue auprès des professeurs d'éducation physique en tout début d'année. La pratique sportive liée à l'A.S. nécessite une licence. Nous vous invitons à vous renseigner auprès des professeurs d'E.P.S.

### RESTAURATION :

Le service de restauration sera ouvert à partir du **lundi 2 septembre**.

Il fonctionne les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11 h 15 à 13 h 15.

Les externes peuvent déjeuner exceptionnellement **en créditant leur carte sur Ecole Directe ou en réglant directement à l'accueil (espèces ou chèques)**.

Pour les demi-pensionnaires qui ont une absence prolongée (à partir de 4 repas consécutifs), nous remboursons les repas 3 € uniquement sur demande écrite au service de comptabilité.



**LES ELEVES inscrits à l'Association Sportive du mercredi** peuvent déjeuner le mercredi. Un forfait de 85 € pour l'année (**non remboursable**) sera facturé.

**Les élèves en retenue souhaitant déjeuner le mercredi midi devront créditer leur carte (7,20 €) et prévenir l'accueil la vie scolaire au préalable.**

### OBJETS PERSONNELS :

Les élèves ne doivent apporter à l'école que le matériel nécessaire pour les cours.

La détérioration, perte ou vol d'objets personnels ne saurait être imputable à l'établissement, qui décline toute responsabilité à cet égard. Les jeux électroniques et téléphones **sont interdits** dans le premier degré. Ils doivent être **éteints** dans l'enceinte de l'établissement pour les élèves du second degré.

### VELOS, VELOMOTEURS, TROTTINETTES :

Un emplacement est prévu pour le parking des deux-roues et trottinettes. Les élèves doivent entrer à pied dans l'établissement. Il est nécessaire de munir les deux-roues d'un anti-vol. Il s'agit d'un service rendu, mais **l'établissement décline toute responsabilité en cas de vol.**

### RESPECT :

- Les élèves doivent avoir une tenue correcte et se présenter tête nue. Les coiffures trop extravagantes sont à proscrire (crêtes, couleurs, épis...). L'équipe éducative est seule habilitée à juger du caractère approprié ou non de la tenue.
- Les piercings sont interdits pour des raisons de sécurité.
- Le règlement intérieur s'applique également aux abords de l'établissement. De la même manière, à l'extérieur de l'établissement et sur les réseaux sociaux, les élèves se doivent de mesurer leurs propos et de respecter les habitations et le calme du quartier.
- Aucun élève ne doit rester sur la rue dès que l'établissement est ouvert. Tout manquement à cette disposition conduira à l'annulation de l'autorisation parentale d'arrivée tardive ou de départ anticipé. Lorsqu'un élève entre, il rejoint la cour de récréation si c'est l'heure d'une récréation ou la salle de permanence dans le cas contraire, muni d'un billet d'admission à remettre au surveillant.



**Toutes les informations sont sur le site de l'établissement :**

**[www.lasalle-amiens.org](http://www.lasalle-amiens.org)**

**N'hésitez pas à le consulter régulièrement.**